



CABINET DU PRÉFET  
BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Créteil, le 23 novembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Projet d'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine : le Préfet du Val-de-Marne délivre l'autorisation d'exploiter

Le Préfet du Val-de-Marne a délivré l'autorisation d'exploiter la nouvelle usine d'incinération « d'Ivry-Paris XIII » sollicitée par l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM).

Le 28 septembre 2018, le Préfet du Val-de-Marne avait déjà délivré le permis de construire pour la nouvelle usine, ainsi que le permis de démolir de l'usine actuelle.

#### **L'État a-t-il pris en compte les nombreux avis formulés sur ce projet ?**

*Laurent Prévost, préfet du Val-de-Marne : La délivrance de l'autorisation d'exploiter est l'aboutissement d'un long processus de concertation, rythmé notamment par un débat public (2009) et une enquête publique (22 mai – 25 juin dernier), dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale. Le projet a enfin été soumis au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) le 6 novembre 2018. **A chaque fois, il a fait l'objet d'un avis favorable.***

*Les services de l'État restent néanmoins particulièrement attentifs aux nombreuses contributions exprimées lors de l'enquête publique, et notamment la recommandation de la commission d'enquête d'étudier les préconisations portées par Zero Waste France et le collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) dans leur plan de baisse des ordures ménagères.*

#### **Ce nouveau projet d'incinérateur n'est-il pas contradictoire avec l'ambition de la transition énergétique ?**

*L.P. : Par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la feuille de route pour l'économie circulaire, l'État a fixé des objectifs ambitieux pour le développement du tri à la source (notamment des déchets alimentaires et des déchets des entreprises) et des filières de recyclage et de valorisation. **Le but est de réduire la quantité de déchets à traiter.***

*La nouvelle usine s'inscrit pleinement dans cet objectif avec une capacité d'incinération qui passera de 730 000 tonnes aujourd'hui à 350 000 tonnes par an en 2023 lors de sa mise en service. Cette baisse de plus de 50 % en quelques années est une ambition majeure pour la métropole parisienne.*

*Par ailleurs, rien n'empêchera d'aller encore plus loin. Lorsque le développement du tri permettra de réduire davantage les quantités à incinérer, la technologie de la future usine permettra de substituer du combustible de récupération aux ordures ménagères.*

*Comme l'usine actuelle, la nouvelle installation alimentera le réseau de chauffage collectif exploité par la CPCU (compagnie parisienne de chauffage urbain) et s'inscrira ainsi dans l'économie circulaire.*

## **Le nouvel incinérateur sera-t-il moins polluant que l'actuelle usine ?**

L.P. : *Le démarrage de la nouvelle usine est prévu en 2023. À sa mise en service, les meilleures technologies disponibles à cette période lui seront applicables. Cela concernera notamment les rejets dans l'air et constituera une amélioration par rapport à la situation actuelle.*

### **Arrêté préfectoral disponible sur**

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Actualites/Arrete-prefectoral-autorisant-l-exploitation-de-l-incinerateur-d-lvry-sur-Seine>

### **Pour en savoir plus :**

- [site Internet dédié au projet porté par le SYCTOM](#)
- [avis de l'Autorité environnementale du Commissariat général de l'environnement et du développement durable](#)
- [rapport de la commission d'enquête](#)